



# REVUE DES ETUDES ANCIENNES

1  
2  
5

TOME 125  
2023 - N°1

## CASTRATION THÉRAPEUTIQUE ET *VIRILITAS* : LE TRAITEMENT DE L'ÉPILEPSIE CHEZ CÉLIUS AURÉLIEN

Jean-Christophe COURTIL\*

*Résumé.* – Célius Aurélien, médecin romain du V<sup>e</sup> siècle de notre ère, affirme que certains praticiens auraient recommandé la castration thérapeutique pour mettre fin à l'épilepsie, procédé que rejette Célius. Qui sont ces médecins qui conseillent une telle pratique, pourtant interdite par les lois romaines, et sur quels éléments fondent-ils leur théorie ? Au contraire, pour quelles raisons Célius refuse-t-il catégoriquement le recours à la castration ? En faisant dialoguer le champ de la médecine romaine et la réflexion initiée à la fin des années 1970 par Michel Foucault et Paul Veyne sur la masculinité antique, nous essaierons de démontrer que la position de Célius ne procède pas seulement de la physique des éléments telle que la développent les philosophes présocratiques, mais aussi des représentations sociales de la virilité romaine.

*Abstract.* – Caelius Aurelianus, a Roman physician of the 5th century AD, claims that some practitioners recommended therapeutic castration to cure epilepsy, a procedure that Caelius rejects. Who were these physicians who recommended such a practice, which was, however, forbidden by Roman law, and on what arguments did they base their theory? On the other hand, why does Caelius categorically refuse to resort to castration? By bringing together the field of Roman medicine and the reflection initiated at the end of the 1970s by Michel Foucault and Paul Veyne on ancient masculinity, we will try to demonstrate that Caelius' position derives not solely from the physics of the elements as developed by the pre-Socratic philosophers, but also from social representations of Roman virility.

*Mots-clés.* – Célius Aurélien, médecine romaine, épilepsie, castration, virilité.

*Keywords.* – Caelius Aurelianus, Roman medicine, epilepsy, castration, virility.

---

\* Université de Toulouse, Institut Universitaire de France ; jean-christophe.courtill@univ-tlse2.fr

Célius Aurélien est un médecin romain du V<sup>e</sup> siècle de notre ère, originaire de Sicca Veneria (actuellement El-Kef en Tunisie) et auteur d'un traité médical sur *Les maladies aiguës et les maladies chroniques*. Cette œuvre est elle-même l'adaptation d'un traité de Soranos d'Éphèse, médecin grec du II<sup>e</sup> siècle de notre ère et contemporain de Galien. Dans cet ouvrage, Célius fait état de l'existence d'une controverse autour du traitement de l'épilepsie : certains, en effet, auraient recommandé la pratique de la castration thérapeutique<sup>1</sup> afin de mettre fin à ce mal, procédé que rejette Célius. Plusieurs éléments peuvent interpeller le lecteur moderne : tout d'abord, quel rapport y a-t-il entre l'épilepsie, une maladie des nerfs et du cerveau, et la sphère génitale concernée par la castration ? Si l'on perçoit bien l'intérêt de castrer lorsqu'un testicule est lésé ou nécrosé, le lien logique n'apparaît pas de manière évidente entre épilepsie et sexualité. En outre, qui sont ces médecins qui prescrivent ouvertement la castration alors que sa pratique a été interdite par le droit pénal romain depuis le I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, dans le cadre d'une série ininterrompue de lois<sup>2</sup> ? Ainsi, selon le Code de Justinien (529), le médecin qui pratique la castration encourt lui-même la castration forcée<sup>3</sup>, dans l'application stricte de la justice talionique. Les médecins qui recommandent la castration thérapeutique des épileptiques sont-ils des médecins grecs ou des médecins romains ? Sachant que d'une part les Grecs semblent avoir eu très peu recours à la castration thérapeutique et que de l'autre les Romains d'époque impériale condamnent largement la création d'eunuques. À Rome, l'homme castré n'est pas l'acteur des textes médicaux, mais un personnage moqué de la littérature satirique ou moraliste<sup>4</sup>.

Nous allons tâcher d'éclairer précisément les éléments de ce débat sur l'usage de la castration thérapeutique. En faisant dialoguer le champ de la médecine romaine et la réflexion initiée à la fin des années 1970 par Michel Foucault et Paul Veyne sur la masculinité antique<sup>5</sup>, nous essaierons de démontrer que les recommandations de Célius n'obéissent pas seulement à la physique des éléments telle que la développent les philosophes présocratiques, mais aussi à des représentations sociales de la virilité romaine.

---

1. Il ne sera ici question que de castration thérapeutique, ablation d'un ou deux testicules pour raisons médicales, qui doit bien être distinguée des autres types pratiqués à Rome (castration punitive, castration rituelle ou encore castration servile). Voir J.G.M. KÖNIG, « Eunuch » et « Kastration » dans K.-H. LEVEN éd., *Antike Medizin: ein Lexikon*, Munich 2005, p. 281-282, 484-486 ; *Id.*, « Emasculating Healers. Medical Castration Practices in Greco-Roman Antiquity », *AJAH* 9, 2021, p. 221-237.

2. Les lois prohibitives sont énumérées par P. GUYOT, *Eunuchen als Sklaven und Freigelassene in der Griechisch-römischen Antike*, Stuttgart 1980, p. 45-51.

3. *Dig.*, XLVIII, 8, 3-6.

4. Voir P. GUYOT, *op. cit.*, p. 37-42.

5. M. FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t. I : « La Volonté de savoir », Paris 1976 ; t. II, « L'Usage des plaisirs », Paris 1984 ; t. III, « Le Souci de soi », Paris 1984 ; P. VEYNE, « La famille et l'amour sous le Haut-Empire romain », *Annales HSS* 33, 1978, p. 35-63 ; *Id.*, « L'homosexualité à Rome », *Communications* 35, 1982, p. 26-33.

## 1. – LES ÉLÉMENTS DU DÉBAT CHEZ CÉLIUS

Célius traite de l'épilepsie dans le livre I des *Maladies chroniques*. Dans la partie concernant le traitement thérapeutique de la maladie, il commence par développer les procédés thérapeutiques de l'école méthodique, secte médicale à laquelle Soranos et lui-même appartiennent<sup>6</sup>. Voici les recommandations de Célius pour éviter le déclenchement des crises d'épilepsie :

Cael. Aurel., *Chron.* I, 4, 114-115 (Bendz 496-498) : *Seruanda praeterea multo tempore omnis nimietas, ut frigus, ustio, indigestio, uinolentia, libido, lauatio et magis ea, quae specialiter passionem in commemorationem ducunt, ut odores percussibiles aut splendor nimius lucis aut resultantium materiarum, item strepitus, clamatio, circulatus cursus, extentio aut ex alto despectio siue fluminum celerrimus fluor. [...] Haec est secundum ordinem Methodica epilepticorum curatio.*

« Il faut aussi tenir longtemps [les épileptiques] à l'écart de tout excès, tel que le froid, le chaud, l'indigestion, l'ivresse, l'excitation sexuelle, les bains et en particulier de ce qui rappelle la maladie, telles que les odeurs pénétrantes ou l'éclat d'une lumière excessive ou de surfaces réfléchissantes, ainsi que le vacarme, les cris, la course en cercle, l'étirement ou le fait de regarder vers le bas, le courant très rapide des rivières [...] Voilà le traitement curatif des épileptiques conforme aux prescriptions des méthodiques. »<sup>7</sup>

Dans ce premier temps, les recommandations sont d'ordre strictement diététique, c'est-à-dire qu'elles concernent des habitudes à respecter pour se prémunir de la maladie, réparties en deux catégories : d'abord toutes les pratiques à éviter car relevant de l'excès (excès de chaleur, de froid, de nourriture, de vin, de sexe), puis toutes les sensations intenses qui peuvent constituer des éléments déclencheurs des crises d'épilepsie, sensations visuelles, auditives, olfactives ou touchant à l'équilibre.

Dans un second temps, Célius présente les procédés thérapeutiques des autres écoles médicales :

Cael. Aurel., *Chron.* I, 4, 116-118 (Bendz 498) : *Aliarum uero sectarum principes uaria rerum temperatione siue experimento curationis adiutoria cumularunt [...] in accessione frigidis utentes [...] tunc capitis diuisuram accuratam, quam chiasmum, dehinc scarosin uel medicamine siue ignis ustura, item terebrationem testae uel arteriotomiam uel usum uenerium aut e contrario eunuchismum faciendum probantes. Dant etiam bibendum lac asininum cum sale uel sanguine<m> testudinis marinae uel humanum aut uituli marini [...]*

« Les maîtres des autres écoles ont cependant accumulé une multitude de méthodes thérapeutiques en mélangeant divers moyens ou en essayant des traitements : [...] ils utilisent des substances froides lors de la crise [...] ils recommandent alors l'incision soignée du cuir chevelu, appelée *chiasmus*, puis l'élimination par des médicaments ou par le feu, ainsi

---

6. Pour les méthodiques, la thérapeutique doit se fonder sur l'observation des causes évidentes de la maladie, à la différence des dogmatiques qui dans la lignée d'Hippocrate étudient ses causes cachées. Voir K.-H. LEVEN éd., *Antike Medizin: ein Lexikon*, Munich 2005, p. 613-614, s.v. « Methodiker ».

7. Sauf mention contraire, les traductions françaises sont de mon fait.

que le perçage de la boîte crânienne, ou l'incision des artères, ou les rapports sexuels, ou au contraire la pratique de la castration. Ils donnent aussi à boire du lait d'ânesse avec du sel ou du sang de tortue de mer, d'homme ou de phoque [...] »

Ces autres écoles proposent une multitude de procédés présentés de manière anarchique pour en accentuer l'absence de logique, comme le souligne la répétition des conjonctions de coordination *uel, siue et aut*, « soit... ou bien... ». En effet, tout y est mis sur le même plan : l'incision des artères se trouve juxtaposée à la pratique du coït, le sang de l'homme à celui de la tortue. En outre, il ne s'agit plus de recommandations diététiques, mais principalement d'opérations chirurgicales, caractérisées par leur excès (et qui s'opposent ainsi au refus des excès de la part des méthodiques) : artériotomie, trépanation, scarifications ; ou par leur nature choquante, comme la consommation de sang humain. Enfin, certaines remarques se contredisent même, comme le montre la juxtaposition de deux recommandations opposées : d'un côté l'usage du coït (*usus uenerius*), de l'autre la castration (*eunuchismus*) présentée comme son contraire (*e contrario*).

Le terme utilisé par Célius est *eunichismus*, calque morphologique du terme grec εὐνοχισμός, alors qu'il existe en latin plus d'une dizaine de mots pour désigner la *castratio*<sup>8</sup>. Ce choix lexical lui permet de rappeler le caractère oriental de la pratique<sup>9</sup>, mais ne nous donne aucune indication sur le type de castration pratiqué et en particulier sur un critère fondamental : l'âge auquel la castration est réalisée, ce qui provoque des effets physiologiques tout à fait différents sur le corps du garçon ou de l'homme. Lorsqu'elle est effectuée avant la puberté, elle prive à la fois de la *potentia generandi*, la faculté de génération, et de la *potentia coeundi*, la faculté d'érection et de coït ; après la puberté, seulement de la *potentia generandi*. Pourtant, l'emploi de la locution *e contrario* nous indique que, pour Célius, la castration empêche bien l'usage du coït. Il y a donc chez l'auteur l'amalgame, nous en verrons plus loin la raison, de deux types de castration, pour ne prendre en compte que celle qui prive de l'érection, au contraire de la littérature satirique qui représente généralement les eunuques comme des amants très recherchés par les femmes romaines désireuses de rapports sans conséquences matrimoniales<sup>10</sup>.

L'usage du coït, tout comme son absence du fait de la castration, sont donc tous deux rejetés par Célius et les méthodiques. Pour quelles raisons ? Un élément de réponse est donné quelques paragraphes plus loin :

8. P. GUYOT, *op. cit.*, p. 20-24.

9. À l'époque de Célius, les eunuques sont particulièrement associés à l'Empire byzantin dans lequel ils jouent un rôle politique majeur. Voir W. STEVENSON, « The Rise of Eunuchs in Greco-Roman Antiquity », *JHSex* 5, 1995, p. 495-511 ; H. F. J. HORSTMANSHOFF, « La castration dans les textes latins médicaux » dans C. DEROUX éd., *Maladie et maladies dans les textes latins antiques et médiévaux*, Bruxelles 1998, p. 85.

10. Par ex. Martial, *Ep.* 6, 67.

Cael. Aurel., *Chron.* I, 4, 127-128 (Bendz 504-506) : *At uero concubitus siue uenus quam adhibendam prodant ab aliquibus parua epilepsia nuncupata est, siquidem similem faciat membrorum motum diuerso contractu, anhelatione et sudore attestante et oculorum conuersione cum rubore uultus ; ac deinde post effectum displicere uel maestitudine ; adeo neruos afficere male uideatur, ut saepe imminente accessione per somnum iactu seminis aegri praepurgentur, quod Graeci onirogmon uocauerunt. Item eunuchismus uires amputat, non epilepsiam soluit.*

« Et de fait le coït, ou rapport sexuel, que [les médecins des autres écoles] recommandent [dans les cas d'épilepsie], a lui-même été appelé par certains "petite épilepsie", du fait qu'il provoque un mouvement des membres similaire : diverses parties sont soumises à des spasmes, avec halètement, transpiration, roulement des yeux et rougeur du visage. Puis, une fois le coït accompli, il se produit un sentiment de malaise et d'abattement. D'ailleurs, le coït semble avoir un effet si nocif sur les nerfs que souvent, lorsqu'une crise est imminente, les malades souffrent d'une éjaculation de sperme pendant leur sommeil, que les Grecs ont appelée *oneirogmos*. De même, la castration prive le patient de ses forces, mais ne fait pas disparaître l'épilepsie. »

Célius présente ici deux arguments contre l'usage du coït en cas d'épilepsie : la similitude qui existe entre l'orgasme et la crise d'épilepsie (avec les mêmes symptômes physiques et psychologiques) ainsi que l'effet nocif du coït sur les nerfs, que l'on peut déduire de l'éjaculation nocturne qui précède parfois les crises. Le coït est donc nuisible, mais cela ne justifie pas pour autant la castration. Célius présente aussi deux arguments contre cette pratique : celle-ci prive le patient des « forces » (*uires*) dont il a besoin pour surmonter la maladie et se révèle inefficace contre l'épilepsie.

Nous remarquons une différence de traitement de la part de Célius dans la présentation des deux positions. D'un côté, l'usage de la castration thérapeutique est présenté dans le cadre d'une thérapeutique illogique, contradictoire (puisque l'usage du coït est lui aussi recommandé), sans que les arguments justifiant une telle recommandation ne nous soient présentés. De l'autre, le refus de la castration thérapeutique est développé dans un cadre argumentatif et justifié par deux motifs (tout comme le refus de l'usage du coït). À partir de ce qui nous est parvenu de la médecine gréco-romaine, nous allons tenter de rétablir les éléments de ce débat, afin de mieux comprendre pourquoi certains médecins ont pu recommander l'usage de la castration thérapeutique dans les cas d'épilepsie.

## 2. – CASTRATION ET THÉRAPEUTIQUE DANS LA MÉDECINE GRÉCO-ROMAINE

### 2.1. – LES INDICATIONS DE LA CASTRATION THÉRAPEUTIQUE

#### 2.1.1. – *Des causes évidentes : les affections testiculaires*

Les Grecs semblent avoir assez peu utilisé ce procédé thérapeutique, contrairement aux Romains qui vont y avoir de plus en plus recours à partir du Haut-Empire. Cette évolution nous semble pouvoir être attribuée à deux facteurs : d'une part, l'évolution des techniques chirurgicales et des connaissances anatomiques, d'autre part, la place sans cesse grandissante des eunuques dans la société romaine impériale du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle, des esclaves sexuels introduits dans les foyers des riches romains jusqu'aux fonctionnaires des plus hautes sphères du pouvoir<sup>11</sup>.

Dans la médecine romaine, la castration thérapeutique est majoritairement utilisée pour des cas de traumatismes et de pathologies testiculaires, ou du moins liées à la sphère génitale. Elle est pratiquée par le médecin à la suite d'accidents entraînant des lésions du ou des testicules, des ruptures diverses, des fistules, des putréfactions et des tumeurs cancéreuses. Ainsi, Celse, encyclopédiste du I<sup>er</sup> siècle de notre ère et premier auteur médical romain, décrit la nécessité d'enlever un testicule si, à la suite d'un coup, il n'est plus alimenté. L'auteur recommande toutefois cette castration incomplète (du seul testicule lésé) comme remède de dernier recours :

Celse, VI, 18, 6B (Marx 294) : *Quod si ex ictu testiculus ali desit, fere pus quoque increscit, neque aliter succurri potest quam si inciso scroto et pus emissum et ipse testiculus excisus est.*

« Si, à la suite d'un coup, un testicule a cessé d'être alimenté, la suppuration devient presque toujours plus abondante ; et il n'y a pas d'autre secours que d'inciser le scrotum, de faire s'écouler le pus et de retirer le testicule lui-même. »

Il s'agit là du cas le plus grave des blessures testiculaires : dans les lignes précédentes, Celse a évoqué d'autres affections moins graves, orchite non traumatique, contusion testiculaire avec ou sans inflammation, qui sont traitées par des recettes pharmacologiques ou des saignées. Ici, le scrotum a été lésé jusqu'au testicule à travers une plaie ouverte et celle-ci s'est infectée. Dans ce cas extrême, le médecin ne peut que procéder à l'ablation du testicule lésé afin d'éviter la nécrose.

#### 2.1.2. – *Des causes plus étonnantes : la lèpre et l'épilepsie*

Que la castration soit jugée inévitable dans ces circonstances est facilement compréhensible. Cependant, les médecins antiques peuvent aussi décider de castrer dans des cas moins évidents pour nous et alors même que les testicules ne sont pas touchés. Lucrèce considère déjà la castration comme une option de dernier recours pour le patient qui souffre d'ἐλεφαντίασις,

---

11. Voir Quinte-Curce, X, 1, 37 ; K. HOPKINS, « Eunuchs in Politics in the Later Roman Empire », *PCPhS* 9, 1963, p. 62-80.

c'est-à-dire de « lèpre »<sup>12</sup>. Il ne s'agit pas de n'importe quelle affection : du point de vue du malade, la lèpre conduit à un isolement social extrême et peut donc constituer une raison impérieuse d'accepter un procédé thérapeutique qui serait refusé dans des circonstances moins graves.

Il en va de même de l'épilepsie dont la plupart des auteurs soulignent le caractère honteux pour celui qui en souffre<sup>13</sup> et terrifiant pour ceux qui assistent aux crises, ce qui a conduit les Anciens à considérer cette maladie comme une punition divine ou un très mauvais augure<sup>14</sup>. Comme la lèpre, l'épilepsie met au ban de la société, exclut et stigmatise. C'est parce qu'il s'agit d'un mal terrible que les patients sont suffisamment désespérés pour risquer des procédés d'ultime recours comme la castration. D'ailleurs, celle-ci n'est pas plus choquante que d'autres remèdes contre l'épilepsie évoqués par les médecins, comme le fait de boire du sang d'un gladiateur qui vient d'être mis à mort :

Celse, III, 23, 7 (Marx 139) : *Quidam iugulati gladiatoris calido sanguine epoto tali morbo se liberarunt ; apud quos miserum auxilium tolerabile miserius malum fecit.*

« Certains se sont délivrés d'une si grande maladie en buvant le sang encore chaud d'un gladiateur que l'on vient d'égorger. Chez eux, ce malheureux remède a été rendu tolérable par un mal plus malheureux encore. »<sup>15</sup>

Le polyptote *miserum... miserius*, par répétition de l'adjectif au degré positif puis comparatif, souligne la justification du recours exceptionnel à ce remède peu commun par le caractère particulièrement terrible du mal qu'il doit guérir.

## 2.2. – CRISE D'ÉPILEPSIE ET ORGASME

### 2.2.1. – L'orgasme comme « petite épilepsie »

Célius présente lui-même un argument qui pourrait justifier le recours à la castration thérapeutique de la part des autres écoles médicales : la similitude entre l'orgasme et la crise d'épilepsie. L'auteur se plaît en effet à nous livrer une longue liste de tous les symptômes communs à ces deux phénomènes physiologiques, non seulement sur le plan physique (spasmes, halètement, transpiration, roulement des yeux et rougeur du visage), mais aussi psychologique (sentiment de malaise et d'abattement). Cette similitude a conduit certains

12. Lucr., VI, 1209.

13. La honte ressentie par le malade se traduit par sa volonté de se cacher lors des crises afin d'être vu par le moins de témoins possible. Voir Hipp., *Morb. sacr.* XII, 1 (Jouanna 22 = L. VI, 382) ; Aret., *SA* I, 5, 7 (Hude 5) ; *CD* VII, 4, 1 (Hude 152) ; Cael. Aurel., *Chron.* I, 4, 67-68 (Bendz 468).

14. L'épilepsie est surnommée « maladie comitiale » du fait que les Comices, les assemblées générales du peuple romain, sont annulés si un participant a une crise. Voir P. GAILLARD-SEUX, « L'épilepsie de l'enfant dans l'Antiquité (I<sup>er</sup>-V<sup>e</sup> siècles) : prévention et traitement », *ABPO* 124, 2017, p. 177.

15. Cf. Pline, XXVIII, 2, 4 ; Aret., *CD* VII, 4, 2 (Hude 152-153).

auteurs, toujours selon Célius, à surnommer le coït et plus précisément l'orgasme, « petite épilepsie » (*parua epilepsia*)<sup>16</sup>. Sabinus, commentateur d'Hippocrate légèrement antérieur à Galien, est le premier à évoquer cette dénomination qu'il attribue à Démocrite :

Galien, *In Hipp. Epid. II IV*, 4 (K. XVIIA, 521) : [...] Δημόκριτον μὲν εἰρηκέναι μικρὰν ἐπιληψίαν εἶναι τὴν συνουσίαν [...]

« [...] Démocrite avait affirmé que le coït était une petite épilepsie [...] »

Macrobe, lui, l'attribue à Hippocrate :

Macr., *Sat. II*, 8, 16 (Goldlust 45) : *Hippocrates autem, diuina uir scientia, de coitu Venerio ita existimabat, partem esse quandam morbi taeterrimi quem nostri comitiales dixerunt. Namque ipsius uerba haec traduntur* : τὴν συνουσίαν εἶναι μικρὰν ἐπιληψίαν.

« Quant à Hippocrate, cet homme d'un savoir divin, il pensait que le coït était une manifestation de la maladie tout à fait terrible que nos Anciens ont appelée "comitiale". En effet, voici ses propres paroles qui nous ont été transmises : "le coït est une petite épilepsie". »

Malheureusement, nous ne trouvons d'attestation de ce surnom ni dans le peu de ce que nous avons conservé de Démocrite ni dans les traités du Corpus hippocratique qui nous sont parvenus. Toutefois, l'idée est bien présente dans la littérature médicale chez Arétée de Cappadoce :

Aret., *CD VII*, 4, 14 (Hude 155) : Ὀργὴ δὲ καὶ λαγνεῖη κακόν· καὶ γὰρ τὸ πρῆγμα τῆς νούσου φέρει τὰ ζύμβολα.

« La colère et le coït sont mauvais. En effet, l'acte sexuel présente les symptômes de cette maladie [*sc.* l'épilepsie]. »

Célius peut avoir eu accès à l'information grâce à Macrobe qui est peut-être originaire lui aussi d'Afrique du Nord et qui lui est à peu près contemporain<sup>17</sup>. Certains médecins ont ainsi pu recommander la castration en raison de cette analogie. La crise d'épilepsie présentant les mêmes manifestations physiques que l'orgasme, si l'on évite l'un, on peut peut-être éviter l'autre.

### 2.2.2. – L'épilepsie et l'orgasme comme affections des nerfs

Cette proximité entre orgasme et épilepsie est amplifiée par le fait que certains symptômes de la maladie touchent précisément la sphère génitale. En effet, les épileptiques souffrent parfois d'éjaculations nocturnes, d'érections immotivées et d'un désir sexuel exacerbé :

---

16. Cette idée a connu une longue postérité puisqu'au XVI<sup>e</sup> siècle le langage médical qualifie la syncope puis l'orgasme de « petite mort » pour les mêmes raisons. Voir A. REY éd. *et al.*, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris 2010<sup>4</sup>, [1993], s.v. « mort ».

17. Sur l'origine de Macrobe et la datation des *Saturnales*, voir B. GOLDLUST, *Rhétorique et poétique de Macrobe dans les Saturnales*, Turnhout 2010, p. 9-13.

Cael. Aurel., *Chron.* I, 4, 63 (Bendz 466) : [...] *uel nulla ex manifesta causa ueretri tentigo et frequens ueneris delectatio, aliquando etiam per somnum seminis lapsus, quem Graeci onirogmon uocauerunt [...]*

« [...] érection de la verge sans raison apparente et envie fréquente de rapports sexuels, parfois aussi éjaculation pendant le sommeil, que les Grecs ont appelé *oneirogmos* [...] »<sup>18</sup>

Ce lien qui existe entre la crise d'épilepsie d'un côté et l'érection/éjaculation de l'autre, provient du fait que les deux phénomènes sont considérés comme une contraction des « nerfs ». Dès le Corpus hippocratique, l'érection est décrite comme une contraction du nerf de la verge (aujourd'hui appelé nerf dorsal)<sup>19</sup> ; l'éjaculation est accompagnée d'une contraction des nerfs de tout le corps dans une série de spasmes tout à fait semblable à la crise d'épilepsie ; enfin, l'éjaculation elle-même se produit du fait de l'accumulation de πνεῦμα, de souffle vital, dans les nerfs (aujourd'hui appelés canaux déférents) qui relient les testicules au reste du corps<sup>20</sup>. Ce lien est si étroit que Galien affirme que l'usage même du coït peut parfois déclencher, au lieu de l'orgasme, une crise d'épilepsie<sup>21</sup>.

### 2.3. – COÏT, CASTRATION ET FORCES VITALES

L'effet physiologique du coït sur l'organisme peut donc justifier l'utilisation de la castration. Célius le répète à plusieurs reprises, le coït fatigue le corps et le prive des forces dont le patient a besoin pour guérir, aussi bien dans les cas de jaunisse, d'obésité que d'épilepsie :

Cael. Aurel., *Chron.* III, 5, 78 (Bendz 726) (dans le cas de la jaunisse) : *Sed est hoc neruositatis uexabile quippe cum fortitudinem corporis tollat, quae magis est aegrotantibus acquirenda.*

« Mais le fait est que [le coït] affecte le système nerveux puisqu'il prive le corps de la force dont les malades ont davantage besoin. »<sup>22</sup>

Dans le Corpus hippocratique, le coït est décrit comme ayant une triple action : atténuante, humidifiante et échauffante. De ces trois actions, deux sont liées à la fatigue (πόνος) :

Hipp., *Vict.* II, 58 (Joly 59 = L. VI, 572) : Λαγνεΐη ισχναίνει καὶ ὑγραίνει καὶ θερμαίνει· θερμαίνει μὲν διὰ τὸν πόνον καὶ τὴν ἀπόκρισιν τοῦ ὑγροῦ, ισχναίνει δὲ διὰ τὴν κένωσιν, ὑγραίνει δὲ διὰ τὸ ὑπολειπόμενον ἐν τῷ σώματι τῆς συντήξιος τῆς ὑπὸ τοῦ πόνου.

« Le coït amaigrit, humidifie et échauffe. Il échauffe par la fatigue et par l'excrétion de liquide ; il amaigrit par l'évacuation et il humidifie par ce qui est laissé dans le corps de la fonte produite par la fatigue. »<sup>23</sup>

18. Cf. Cael. Aurel., *Chron.* I, 4, 68 (Bendz 468).

19. Voir Hipp., *Genit.* II, 1 (Joly 45 = L. VII, 472). Cf. Cael. Aurel., *Chron.* V, 90 (Bendz 908).

20. Celse, VII, 18, 1. Cf. Vindic., *Ep. alt.* 29.

21. Galien, *Loc. aff.* V, 6 (K. VIII, 341).

22. Cf. Cael. Aurel., *Chron.* V, 11, 139 (Bendz 938), dans le cas de l'obésité.

23. Cf. Orib., *Coll. med.* VI, 37 (Daremborg I, 540).

Le coït épuise car il évacue la matière de l'organisme (et le prive donc de ses ressources) de deux manières : dans un premier temps, par l'activité physique et l'échauffement du coït lui-même ; dans un second, par l'éjaculation du sperme et du souffle vital qui lui permet d'être expulsé hors de la verge.

Pour Célius, comme le souligne l'usage de la locution *e contrario*, la castration est censée empêcher la capacité de faire usage du coït. Contredite par les faits lorsqu'elle est opérée après la puberté, cette théorie peut s'expliquer de deux manières : d'une part, du fait de la difficulté pour les médecins anciens à prendre en compte une sexualité récréative, coupée de sa fonction reproductive ; d'autre part, du fait de la conception physiologique de l'érection que les auteurs médicaux antiques associent à la présence de semence dans les canaux spermatiques. En effet, ce n'est que lorsque ceux-ci sont pleins de sperme et de πνεῦμα, de souffle vital, que l'érection de la verge et donc le coït, peuvent avoir lieu :

Hipp., *Genit.* II, 1 (Joly 45 = L. VII, 472) : Οἱ δὲ εὐνοῦχοι διὰ τὰδε οὐ λαγνεύουσιν, ὅτι σφέων ἡ δίοδος ἀμαλδύνεται τῆς γονῆς·

« Les eunuques ne peuvent s'adonner au coït parce que chez eux la voie du sperme est détruite. »

Pour être plus précis, la castration empêche selon eux l'érection et donc le fait d'être sexuellement actif. En revanche, la castration n'arrête pas la production de sperme (mais seulement son accumulation dans les testicules puis la verge). La plupart des théories anciennes sur la formation du sperme postulent que celui-ci n'est pas produit par les testicules, mais entièrement ou principalement ailleurs dans le corps, dans le cerveau ou la moelle épinière<sup>24</sup>. En permettant de conserver le souffle vital et les forces à l'intérieur de l'organisme, la castration serait ainsi un moyen d'éviter l'obstacle à la guérison que constitue l'affaiblissement. Galien nous rapporte à ce sujet une anecdote éclairante : certains athlètes lui ont demandé une ablation des testicules afin de disposer de toute l'énergie qu'ils auraient dépensé dans l'éjaculation, afin d'obtenir la victoire<sup>25</sup>.

#### 2.4. – L'IMMUNITÉ DES EUNUQUES CONTRE CERTAINES MALADIES

Un dernier argument peut avoir justifié l'usage de la castration thérapeutique pour les épileptiques : la théorie, fréquemment répétée dans les textes médicaux, selon laquelle les eunuques sont immunisés contre certaines maladies. En effet, dès le Corpus hippocratique, il est affirmé que ni les eunuques ni les femmes ne sont atteints de maux tels que la lèpre, la goutte, la calvitie ou l'arthrite :

---

24. Voir E. LESKY, « Galen als Vorläufer der Hormonforschung », *Centaurus* 1, 1950-1951, p. 156-162, p. 157-159 ; M. FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t. II, *op. cit.*, p. 130-133 ; J. KÖNIG, « Ancient Greco-Roman Views of the Testicle in Celsus and Beyond », *Rosetta* 13, 2013, p. 104-110, p. 106-108.

25. Galien, *De semine* I, 15 (K. V, 571).

Hipp., *Aph.* VI, 28 (L. IV, 571) : Εὐνοῦχοι οὐ ποδαγριῶσιν, οὐδὲ φαλακροὶ γίνονται.

« Les eunuques ne deviennent ni goutteux ni chauves. »<sup>26</sup>

L'idée est ensuite reprise dans la médecine romaine par Celse<sup>27</sup>, puis par Célius :

Cael. Aurel., *Chron.* V, 2, 29 (Bendz 870) : *Frequentat autem in uiris magis atque mediis aetatibus, difficile uero in mulieribus atque in eunuchis et pueris et iuuenibus fieri inuenitur.*

« Cependant, [la podagre] survient plus fréquemment chez les hommes et particulièrement ceux d'âge moyen, alors que les cas sont difficiles à trouver chez les femmes, les eunuques, les enfants et les jeunes gens. »

Cette immunité peut être due à deux facteurs : d'une part, au fait que les maladies comme la podagre sont considérées dans l'Antiquité comme des « maladies-châtiments »<sup>28</sup>, des conséquences d'une vie de débauche, à priori étrangère aux femmes et aux enfants. À l'instar de la podagre, l'épilepsie est parfois perçue comme la conséquence de la luxure<sup>29</sup> : non seulement elle peut naître de l'intempérance sexuelle, mais elle pousse également à l'intempérance, nous l'avons vu chez Célius, en provoquant des érections et en augmentant le désir sexuel. Les eunuques étant privés comme les femmes et les enfants de sexualité active, ils sont exempts comme eux des châtements de l'intempérance.

D'autre part, cette immunité peut s'expliquer par le fait que la castration change l'équilibre humoral de l'homme, son « tempérament », c'est-à-dire la proportion des quatre humeurs dans son organisme. La physiologie hippocratique, comme la physiologie galénique, se fonde principalement sur la théorie des quatre éléments (air, eau, terre, feu) auxquels sont associées quatre qualités élémentaires (le chaud, le froid, le sec, l'humide), théorie mise en place par le philosophe présocratique Empédocle<sup>30</sup>, puis reprise et développée dans le Corpus aristotélicien. La castration modifie le tempérament des hommes en un tempérament semblable à celui des femmes<sup>31</sup> ; de chauds et secs, ceux-ci deviennent froids et humides :

Galien, *In Hipp. Aph.* 28 (K. XVIII A, 41) : Τοὺς εὐνούχους τὸ τῆς τομῆς τῶν ὀρχεῶν πάθος ὁμοίους ταῖς γυναῖξι ποιεῖ. Ἐκείναις οὖν ὥσπερ οὐ γίνεται φαλάκρωσις, οὕτως οὐδὲ τοῖς εὐνούχοις διὰ τὸ ψυχρὸν τῆς κράσεως.

« L'ablation des testicules rend les eunuques semblables à des femmes. De même donc que la calvitie n'advient pas chez elles, de même elle n'advient pas chez les eunuques du fait de leur tempérament froid. »

26. Cf. Galien, *In Hipp. Aph.* 28 (K. XVIII A, 41).

27. Celse, IV, 31, 1.

28. D. GOUREVITCH, « Gout in Greco-Roman Non-medical Literature » dans T. APPELBOOM éd., *Art, History and Antiquity of Rheumatic Diseases*, Bruxelles 1987, p. 66-68.

29. Cael. Aurel., *Chron.* I, 4, 60 (Bendz 464).

30. Voir Diog. Laert., *VP* VIII, 76.

31. Hipp., *Aph.* III, 11 ; 14 (L. IV, 490-492) ; Ps.-Arist., *Pr.* IV, 26, 879 a 36-880 a 5.

Il est donc possible que certains médecins aient considéré l'ablation des testicules comme un procédé thérapeutique contre l'épilepsie, visant à transformer à la fois le comportement et la constitution de l'homme vers ceux de la femme, moins susceptibles de provoquer la maladie.

### 3. – LE REFUS DE LA CASTRATION THÉRAPEUTIQUE

#### 3.1. – LE RÔLE POSITIF DE LA PUBERTÉ CHEZ LES ÉPILEPTIQUES

Au contraire, plusieurs arguments médicaux peuvent expliquer le rejet de l'usage thérapeutique de la castration dans les cas d'épilepsie. Tout d'abord, les textes médicaux grecs et latins développent à plusieurs reprises la théorie selon laquelle le passage de la puberté constituerait un remède contre l'épilepsie. Si les eunuques sont castrés avant la puberté, la castration empêche les signes sexuels secondaires d'apparaître et donc l'épilepsie de guérir. Dans le Corpus hippocratique, la guérison de l'épilepsie est associée au passage de la puberté :

Hipp., *Aph.* V, 7 (L. IV, 534) : Τὰ ἐπιληπτικὰ ὀκόσοισι πρὸ τῆς ἥβης γίνεται, μετάστασιν ἴσχει· ὀκόσοισι δὲ πέντε καὶ εἴκοσιν ἐτέων γίνεται, τουτέοισι τὰ πολλὰ ζυναποθνήσκει.

« L'épilepsie qui survient avant la puberté est susceptible de guérison ; mais celle qui survient à vingt-cinq ans ne finit ordinairement qu'avec la vie. »<sup>32</sup>

Pour l'auteur hippocratique, la puberté constitue un point de référence temporel<sup>33</sup> : soit l'épilepsie survient avant la puberté et s'achève généralement lors du passage à l'âge adulte, soit elle advient après la puberté et ne guérit pas. Le premier cas est de loin le plus fréquent et, lorsque l'épilepsie apparaît à l'âge adulte, c'est qu'elle était en germe depuis l'enfance et ne s'est manifestée que plus tard :

Hipp., *Morb. sacr.* X, 6 (Jouanna 20-21 = L. VI, 380) : Ὅταν δὲ εἴκοσιν ἔτεα παρέλθῃ, οὐκέτι ἢ νοῦσος αὐτῆ ἐπιλαμβάνει, ἣν μὴ ἐκ παιδίου σύντροφος ἦ, ἀλλ' ἢ ὀλίγους ἢ οὐδένα· αἱ γὰρ φλέδες αἵματος μεστὰι πολλοῦ εἰσι καὶ ὁ ἐγκέφαλος συνέστηκε καὶ ἔστι στριφρὸς, ὥστ' οὐκ ἐπικαταρρεῖ ἐς τὰς φλέδας· ἣν δ' ἐπικαταρρυῖ, τοῦ αἵματος οὐ κατακρατεῖ πολλοῦ ἐόντος καὶ θερμοῦ.

« Mais quand on dépasse l'âge de vingt ans, cette maladie n'attaque plus si elle ne s'est pas développée dès l'enfance, sinon peu de gens ou de personne. Car les vaisseaux sont remplis de beaucoup de sang et le cerveau est resserré et dense, si bien que le phlegme ne descend pas dans les vaisseaux et, s'il descend, il ne triomphe pas du sang qui est abondant et chaud. » (trad. Jouanna)

L'homme adulte a une constitution plus chaude que le petit garçon, car il possède plus de sang. En outre, la fabrication du sperme utilise une grande partie de l'humide présent dans l'organisme, en particulier le cerveau<sup>34</sup>. Or l'épilepsie consiste précisément en une fluxion de

32. Cf. Hipp., *Aph.* III, 28 (L. IV, 696) ; Paul. Aeg., III, 13.

33. Cf. Hipp., *Epid.* VII, 4 (L. V, 268).

34. Hipp., *Genit.* II, 3 ; III, 1 (Joly 46 = L. VII, 474).

phlegme, humeur humide et froide, provenant du cerveau suite à un refroidissement soudain<sup>35</sup>. L'abondance de sang chaud propre au tempérament de l'homme et l'excrétion de l'humide par la fabrication du sperme jouent donc un rôle protecteur contre cette maladie<sup>36</sup>. Le caractère bénéfique de la puberté repose donc sur le passage du tempérament du prépubère, encore trop froid, à celui de l'homme adulte devenu suffisamment chaud. Pour reprendre l'expression de Galien, la puberté est donc « le meilleur remède » (μέγιστον βοήθημα) contre l'épilepsie :

Galien, *In Hipp. Aph.* III, 45 (K. XVIIIB, 548) : Ψυχρὸς δ' ἐστὶν ἀμφοῖν καὶ παχὺς χυμὸς. Καὶ διὰ τοῦθ' ἡ τῶν νεανίσκων ἡλικία ξηρὰ καὶ θερμὴ τὴν κρᾶσιν ὑπάρχουσα μέγιστον βοήθημα γίνεται τῶν ἐπιληπτικῶν διαθέσεων [...]

« La cause de ces deux maladies (*sc.* l'épilepsie et l'apoplexie) est une humeur froide et épaisse. C'est pourquoi l'âge des jeunes gens au tempérament chaud et sec est le meilleur remède pour les épileptiques [...] »

Dans cette perspective, la castration, lorsqu'elle est réalisée avant la puberté, maintient l'homme dans son tempérament d'enfant, froid et humide<sup>37</sup>, et l'empêche de gagner son tempérament d'homme, chaud et sec ; et, par là même, ne permet pas d'apporter une résolution à la dyscrasie à l'origine de l'épilepsie, causée par un excès de froid et d'humide.

Cette théorie a parfois été l'objet d'une surinterprétation de la part de certains auteurs qui, en présentant l'arrivée des rapports sexuels comme un remède contre l'épilepsie, ont confondu cause et circonstance concomitante. En effet, les débuts de la sexualité accompagnent le passage de la puberté, sans être pour autant la cause de la guérison de l'épilepsie, provoquée, nous l'avons vu, par le changement de tempérament. On retrouve cette surinterprétation du texte hippocratique chez Oribase (tiré de Rufus) :

Orib., *Coll. med.* VI, 38 (Darembert I, 541-542) : Καὶ τινες καὶ ἐπιλήπτους ἔπαυσεν ἐν τῇ μεταβολῇ τοῦ ἡδάσκειν [...] Ἰπποκράτης δὲ ἐνὶ λόγῳ ἀφροδίσια ἔφη τοῖς ἀπὸ φλέγματος νοσήμασιν εἶναι κράτιστα.

« [Je sais que le coït] a mis fin à l'épilepsie chez quelques malades au moment de la puberté [...] Hippocrate a dit en un seul mot que les rapports sexuels sont très efficaces contre les maladies qui proviennent de la pituite. »

La pratique du coït est ici présentée comme la raison de l'arrêt de l'épilepsie et non comme un marqueur temporel de la puberté. Nous l'avons vu, chez Hippocrate, le coït n'est pas la cause de cet arrêt, mais une circonstance concomitante. Rufus justifie d'ailleurs son

35. *Morb. sacr.* II, 2 (Jouanna 10 = L. VI, 364) ; VII, 1 (Jouanna 17 = L. VI, 374) ; XI, 2 (Jouanna 21 = L. VI, 382) ; XIV, 5 (Jouanna 26 = L. VI, 388). Cf. Aret., *CD* III, 4, 3 (Hude 39) ; VII, 4, 2 (Hude 152) ; VII, 4, 11-12 (Hude 155). Voir O. TEMKIN, *The Falling Sickness*, Baltimore 1971, p. 51-73.

36. *Hipp., Morb. sacr.* XVIII, 4 (Jouanna 32 = L. VI, 396).

37. C'est l'argument de certains textes hippocratiques contre la castration des chevaux : *Veg.*, I, 23 ; III, 7, 2. Voir V. GITTON-RIPOLL, « Entre archéologie et littérature : le boutoir et le *forfex* », *Pallas* 101, 2016, p. 86.

affirmation en prenant soin de ne pas citer un texte hippocratique dans lequel le coït n'est présenté que comme une circonstance : il reprend un passage où les rapports sexuels sont certes présentés comme une cause, mais sans que l'épilepsie soit évoquée.

Cette lecture, selon Arétée de Cappadoce, a conduit certains médecins qui considèrent que la guérison est due à l'usage du coït à avancer les premiers rapports sexuels chez les jeunes malades, avant même le passage de la puberté :

Aret., *CD VII*, 4, 14 (Hude 155) : Ἀπάτη δέ τις ἐστι μετεξετέροισι ἰητροῖσι ξυνουσίας. Ἐπεὶ γὰρ ἡ τῆς φύσιος ἐς ἄνδρα μεταβολὴ ἀγαθὸν τι πρήσσει, μετεδιάσαντο τὴν παίδων φύσιν ἄωρῳ ξυνουσίῃ, ὡς θᾶσσον ἀναρρώσοντες· ἀγνοέουσι δὲ τῆς φύσιος τὴν αὐτομάτην προθεσίμην, ἐφ' ἣ πάντα γίγνεται τὰ ἄκεια. Ἦδε γὰρ ἐκάστη ἡλικίῃ ξυντίκει τὰ οἰκεῖα ἐν χρόνοισι ὠραίοισι· ἐν χρόνῳ γὰρ οἱ πεπασμοὶ σπέρματος, γενείου, πολυῆς. Τίς ὦν ἰητρὸς παραλλάξει <ἄν> τῆς φύσιος, τοῦτο μὲν τὴν ἀρχῆθεν τῶν σπερμάτων μεταβολὴν, τοῦτο δὲ τὴν ἐς ἕκαστον προθεσίμην ; ἀλλὰ καὶ προσέκοψαν ἐς τὴν φύσιν τοῦ νοσήματος. Οὐκέτι γὰρ ἔγκαιροὶ τινες ἔασι τῇ ἀρχῇ τῆς ξυνουσίας, προσινόμενοι ἄωρή τοῦ πρήγματος.

« Quelques médecins font erreur à l'égard du coït : comme ils voient que le passage naturel à la puberté a parfois un effet positif sur le patient, ils font violence à la nature des enfants avec un coït prématuré, comme s'ils pouvaient accélérer la virilité. Ils ignorent certainement que la nature a des moments prédéterminés où elle applique tous ses remèdes en opérant des changements convenables. C'est ainsi que pour chaque âge et dans le temps propre, elle prépare les sécrétions nécessaires pour la semence, pour la barbe, pour les cheveux blancs. Quel médecin pourrait-il, dès le principe, produire de tels changements naturels ? De cette manière on tombe plutôt du côté de la nature du mal, car on en a vu qui, ayant commencé à s'adonner au coït trop tôt, ont été malades du fait du caractère prématuré de l'acte. »

Arétée insiste sur le fait que cette pratique va à l'encontre de la nature providentielle (le terme φύσις est répété cinq fois dans le passage) qui a prédéterminé un temps adéquat pour tous les changements physiologiques, dont celui de la puberté. Une anticipation contre-nature de ce passage est non seulement inefficace, mais même contre-productive puisqu'elle déclenche elle-même des crises. Les médecins qui recommandent l'usage du coït font ainsi erreur sur la cause de la guérison : ce n'est pas la pratique du coït qui produit ce changement, mais bien le passage de la puberté et la modification de tempérament qu'il entraîne.

Célius reprend à son compte l'idée selon laquelle l'épilepsie est une maladie principalement infantile qui disparaît à la puberté. Il affirme d'ailleurs que c'est l'un de ses surnoms :

Cael. Aurel., *Chron.* I, 4, 60 (Bendz 464) : *Epilepsia uocabulum sumpsit, quod sensum atque mentem pariter apprehendat. Appellatur etiam puerilis passio, siquidem in ipsis abundet aetatibus [...]*

« L'épilepsie tire son nom du fait qu'elle affecte à la fois les sens et l'esprit. On l'appelle aussi la maladie de l'enfant parce qu'elle est très fréquente à cet âge-là [...] »

*Ibid.* I, 4, 71 (Bendz 470) : *Solet denique haec passio pubertatis tempore siue nouae purgationis in feminis aut primi partus quadam naturali nouitate facile detergeri corporis mutatione suffecta.*

« D'ordinaire, cette maladie disparaît aisément au moment de la puberté, soit chez les filles au début des règles, soit au moment de l'accouchement, du fait d'un certain renouvellement et d'une transformation naturelle du corps. »

Comme chez Arétée, c'est bien une « transformation naturelle du corps » (*naturali mutatione* faisant écho à ἡ τῆς φύσιος μεταβολή), à savoir un changement de tempérament lors de la puberté, qui fait disparaître l'épilepsie et non les premiers rapports sexuels ou le début des règles qui ne sont que des marqueurs temporels.

### 3.2. – L'EVIRATIO COMME PERTE DES VIRES

Un autre argument médical contre l'usage de la castration thérapeutique, lui aussi donné par Célius, réside dans le fait que celle-ci prive, comme l'usage du coït, des forces nécessaires à la guérison. Les Anciens connaissent bien les effets physiologiques de la castration qu'ils peuvent observer sur les nombreuses espèces d'animaux qu'ils châtrèrent pour les domestiquer, en limiter l'agressivité (par éloignement du masculin) et en augmenter l'engraissement (par rapprochement avec le féminin). Les hippocrates romains voient ainsi dans cette opération un inconvénient majeur, la perte d'une partie de la puissance de l'animal qu'ils associent à la virilité par un jeu étymologique sur *uires* « forces » et *euiriari* « émasculer »<sup>38</sup> : ainsi Chiron, hippocrate du début de l'Empire, recommande de ne pas saigner au printemps les chevaux castrés qui ont perdu leurs forces en même temps que leur virilité :

Chiron, XIV (Oder 8) : *Hoc autem auctores praecipunt, quod et nos utique intelligere debemus, iam enim partem uirium cum testibus amiserunt.*

« Les auteurs le recommandent, et nous aussi devons le reconnaître : en effet, ils ont perdu désormais avec leurs testicules une partie de leurs forces. »

Ainsi, les mâles castrés sont caractérisés non seulement par leur humidité et leur froideur, mais aussi par leur mollesse (*mollitia*)<sup>39</sup>, les trois qualités étant appliquées aussi bien aux femmes et aux enfants qu'aux eunuques. Les hommes, au contraire, possèdent chaleur, sécheresse et force (*fortitudo*). Cette différence physiologique est conforme à la loi naturelle souvent énoncée par les Anciens selon laquelle « dans toutes les espèces, les mâles sont plus forts »<sup>40</sup>.

Célius oppose lui aussi faiblesse et virilité. Dans le cas de l'obésité, il associe même l'efféminement à l'épuisement entraîné par l'usage du coït, soulignant ainsi le lien qui existe entre absence de force et absence de virilité :

Cael. Aurel., *Chron.* V, 11, 139 (Bendz 938) : *Venerius uero usus effeminat membra atque fortitudinem tollit.*

« En vérité, l'usage du coït effémine le corps et ôte la force. »

38. V. GITTON-RIPOLL, *op. cit.*, p. 86.

39. Pour Galien, les eunuques sont humides et mous (*SMT IX*, 3, 11 = K. XII, 221 ; *Comp. med. loc.* III, 3 = K. XII, 690 ; VI, 9 = K. XII, 1004) comme les femmes et les enfants (*Comp. med. loc.* II, 1 = K. XII, 507).

40. Pline, *Nat.* XI, 263 : *Mares in omni genere fortiores sunt [...]* Cf. Aret., *SD IV*, 5, 3 (Hude 71) ; Galien, *De semine I*, 15 (K. IV, 572).

En effet, la force est associée dans la mentalité romaine à la masculinité, à la virilité<sup>41</sup>, si bien que le substantif *uires* « les forces » désigne parfois en latin les organes sexuels masculins<sup>42</sup>, dans la mesure où ceux-ci symbolisent les ressources mises à la disposition du corps pour exercer sa puissance virile. La perte des caractères masculins fait du castrat un être de *mollitia*, à l'instar de la femme<sup>43</sup>, *mulier*, dont le nom est associé étymologiquement par les Anciens à la mollesse<sup>44</sup>. On comprend mieux ainsi pourquoi la castration prive l'homme de ses forces : c'est avant tout parce qu'elle ôte sa virilité en même temps que ses testicules. Le castrat a été rendu plus froid et plus faible, mais aussi plus féminin et moins viril.

#### 4. – CASTRATION THÉRAPEUTIQUE ET VIRILITÉ

##### 4.1. – SUPPRESSION DE LA VIRILITÉ PHYSIOLOGIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

Dès le IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère et le Corpus aristotélicien, les textes soulignent cette féminisation de l'eunuque<sup>45</sup>. Les auteurs médicaux anciens donnent une liste précise des modifications physiologiques provoquées par la castration : la voix aiguë<sup>46</sup> ; le système pileux peu développé<sup>47</sup> ; la musculature faible, les os maigres et une tendance à l'obésité<sup>48</sup> ; l'impuissance<sup>49</sup> et la diminution du désir sexuel<sup>50</sup>. La castration provoque en outre des effets psychologiques, énoncés maintes fois comme un topos dans les traités de physiognomonie : la lâcheté, l'intempérance, l'avarice, la cupidité, la brusquerie et la fourberie<sup>51</sup>. Arétée de Cappadoce, par exemple, présente en diptyque le portrait idéal de l'homme viril et celui de son pendant négatif, l'eunuque :

Aret., *SD* IV, 5, 3 (Hude 71) : Καὶ ἡμέας ἄνδρας ποιεῖ ζωοῦσα ἢ θορή, θερμούς, ἐνάρθρους, λασίους, εὐφώνους, εὐθύμους, κραταιοὺς νοῆσαι τε καὶ ῥέξαι· δηλοῦσι οἱ ἄνδρες. Οἷσι δὲ οὐκ ἔνεστι ζωοῦσα ἢ θορή, ῥικνοί, ἀσθενέες, ὀξύφωνοι, ἄτριχες, ἀγένειοι, γυναικώδεις· δηλοῦσι οἱ εὐνοῦχοι.

41. Sur la conception de la virilité dans l'Antiquité, voir G. VIGARELLO, « L'invention de la virilité. De l'Antiquité aux Lumières » dans A. CORBIN, J.-J. COURTINE, G. VIGARELLO édés., *Histoire de la virilité*, t. I, Paris 2011.

42. Pline, *Nat.* XI, 19, 60 ; Arnobe, V, 6.

43. Sur la *mollitia* des femmes, voir Cic., *Tusc.* II, 15, 36 ; *de Orat.* II, 68, 277 ; *Brut.* 72, 225 ; Catul., XI, 5 ; Verg., *G.* I, 57 ; Juv., VI, 366-367 ; Martial, *Ep.* V, 41, 1-3.

44. Sur le lien étymologique établi par les Anciens entre *mollis* et *mulier*, voir R. MALTBY, *A Lexicon of Ancient Latin Etymologies*, Leeds 1991, p. 389, s.v. *mollis* (Varron *ap. Lact.*, *Opif.* XII, 17 ; Isid., *Orig.* X, 179).

45. Voir par ex. Ps.-Arist., *Pr.* IV, 26, 879 a 36-880 a 5 ; H. F. J. HORSTMANSHOFF, *op. cit.*, p. 92.

46. Pline, *Nat.* XI, 112, 269 ; Aret., *SD* IV, 5, 3 (Hude 71) ; Vindic., *Med.* 11 (Wellmann 215 ; Rose 33).

47. Pline, *Nat.* XI, 131 ; 230 ; Aret., *SD* IV, 5, 3 (Hude 71).

48. Alex. Aphr., *Pr.* I, 8 (Ideler 8).

49. Hipp., *Genit.* II, 1 (Joly 45 = L. VII, 472).

50. Galien, *De semine* I, 15, 41 (De Lacy 124 = K. IV, 572).

51. Ps.-Arist., *Phgn.* 808 a 13-16. Voir H. F. J. HORSTMANSHOFF, *op. cit.*, p. 93.

« Le sperme vivant nous donne, à nous les hommes, la chaleur, des membres forts, poilus, une voix mélodieuse, du courage et une puissance de réflexion et d'action. Voilà ce que montrent les hommes. En revanche, ceux qui n'ont pas de sperme vivant sont maigres, faibles, ont la voix aiguë, sont sans poils, sans barbe, efféminés. Voilà ce que montrent les eunuques. »

Les eunuques ne sont que des versions dégradées de l'homme viril : l'absence de sperme se traduit par une absence de tout ce qui fait l'homme (comme le soulignent les trois substantifs à préfixe privatif  $\alpha$ -), la force, la pilosité, le rôle actif.

Le point commun de toutes ces modifications est le glissement physiologique, physique et psychologique du masculin vers le féminin. Toutefois, il ne s'agit pas d'un glissement horizontal, mais vertical, d'une dégradation du masculin au féminin. Car c'est la physiologie de l'homme viril qui constitue la norme, la femme et le castrat n'étant qu'un état amoindri de la masculinité, comme l'illustre bien la théorie médicale, attestée dès le Corpus aristotélicien bien que facilement réfutable, selon laquelle les femmes et les eunuques ont moins de dents que les hommes<sup>52</sup>.

#### 4.2. – SUPPRESSION DE LA VIRILITÉ SOCIALE

La castration est donc rejetée par Célius parce que, d'un point de vue strictement médical, elle ôte les forces de l'homme et le prive de sa virilité physiologique. Mais pour un Romain, l'homme castré perd bien plus que cela : il perd aussi et peut-être surtout sa virilité sociale qui le définit comme *paterfamilias* dans la sphère privée et comme citoyen dans la sphère publique. Michel Foucauld et Paul Veyne<sup>53</sup> ont bien montré que la virilité romaine est avant tout une catégorie sociale qui repose sur trois éléments :

- la domination de l'homme libre sur les esclaves
- la domination de l'homme fort sur les faibles que constituent les femmes et les enfants
- la domination de l'homme pénétrant et actif sur des individus inférieurs, pénétrés et soumis (qu'ils appartiennent à la catégorie des femmes, des jeunes hommes ou des esclaves, le tout formant la catégorie des sexuellement passifs), ce qui lui permet de générer à son tour de nouveaux citoyens.

Il est aisé de constater que la castration constitue une transgression de ces trois catégories de virilité sociale. Premièrement, la castration, lorsqu'elle est pratiquée pour des raisons thérapeutiques sur des hommes libres, associe l'homme romain dominant aux esclaves sexuels que les Romains font parfois castrer<sup>54</sup>. En effet, à partir du Haut-Empire, les castrations serviles sont de plus en plus pratiquées, car le prix de tels esclaves ne cesse d'augmenter. Les Romains n'étant censés avoir des rapports homosexuels qu'avec des garçons impubères, le but est d'allonger la durée d'utilisation des esclaves sexuels en retardant le plus possible

---

52. Arist., *HA* II, 3, 501 b 19-21 ; Ps.-Arist., *Pr.* XXXIV, 1, 963 b 20. Voir G. COOTJANS, *La stomatologie dans le Corpus aristotélicien*, Bruxelles 1991, p. 114-118.

53. M. FOUCAULD, *Histoire de la sexualité*, t. II, *op. cit.*, p. 63, 259, 260, 279 ; P. VEYNE, « La famille et l'amour... », *art. cit.*, p. 50-51 ; *Id.*, « L'homosexualité à Rome », *art. cit.*, p. 28-29.

54. Voir Sen., *Con.* X, 4, 17.

l'apparition des premiers signes de puberté. Certains marchands d'esclaves utilisent des méthodes d'épilation et de travestissement, mais la castration offre une solution radicale et efficace à la satisfaction des désirs sexuels des maîtres<sup>55</sup>. L'augmentation de cette pratique dans la Rome impériale va provoquer, de manière parallèle, chez les moralistes et les conservateurs de violentes critiques à l'encontre des eunuques, symboles de la *luxuria*, de la débauche de leurs contemporains<sup>56</sup>. Et cela d'autant plus que ces eunuques qui devraient être méprisés vont occuper un rôle de plus en plus important dans les hautes sphères de la vie politique de l'Empire<sup>57</sup>.

Deuxièmement, la castration entraîne un glissement de l'homme, à la fois du point de vue physique et psychologique, de la sphère du masculin à la sphère du féminin. Or, l'homme romain se définit en grande partie par opposition au féminin : tout ce qui est efféminé, faible, mou, est condamné, au profit de la force et du courage, vertus fondamentales d'une civilisation qui s'est construite sur un modèle guerrier. Les poètes romains<sup>58</sup>, les philosophes, les historiens, tous s'accordent à valoriser la *fortitudo* romaine et à condamner la *mollitia*, typique des femmes, mais aussi des débauchés, des Grecs, des orientaux, bref de tout ce qui permet de définir par la négative l'homme romain et sa vertu, *uirtus*, terme dérivant lui-même de *uir*, l'homme<sup>59</sup>. L'eunuque ne présente ni les signes de la vertu masculine, de la virilité, ni la moindre garantie du *pudor*, de la retenue féminine. Pour reprendre l'expression d'Ovide, l'eunuque n'est « ni homme ni femme », *nec uir nec femina*<sup>60</sup>.

Troisièmement, l'homme romain se caractérise par sa sexualité pénétrante et active alors que les femmes, les jeunes gens et les esclaves sont soumis et pénétrés. Pour certains médecins<sup>61</sup>, les eunuques ne peuvent pas avoir de rapports sexuels actifs (ce qui n'est en réalité le cas que de ceux qui ont été castrés avant la puberté). Cette théorie ne renvoie pas à une sexualité réelle, mais à une sexualité fantasmée, indissociablement liée à la notion de virilité. En ignorant le cas des eunuques qui n'ont pas perdu leur *potentia coeundi* (leur capacité à pénétrer), ces auteurs médicaux font de l'homme entier le seul à avoir, grâce à sa force virile, une sexualité active. L'eunuque, lui, privé de sa force et de sa virilité et donc ravalé au rang des femmes et des esclaves, ne peut être que pénétré. D'autres auteurs<sup>62</sup> reconnaissent à l'eunuque, castré après la puberté, la capacité d'avoir une sexualité active, mais dans ce cas aussi l'homme castré est perçu comme une transgression de l'ordre social puisqu'il permet aux

55. Voir Pline, *Nat.* XXI, 170 ; XXX, 13, 41.

56. Voir par ex. Sen., *Ira* I, 21, 1-3 ; III, 21, 3. Paul d'Égine, médecin du VII<sup>e</sup> siècle de notre ère, malgré ses scrupules, décrit l'opération comme un acte de routine (VI, 68, Heiberg 111 = CMG IX, 1-2 : *πολλάκις*, « souvent »).

57. Voir K. HOPKINS, *op. cit.* ; W. STEVENSON, *op. cit.*

58. Voir par ex. Martial, *Ep.* X, 52.

59. Voir A. ERNOUT, A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris 2001<sup>4</sup>, [1932], p. 739.

60. Ov., *Am.* II, 3, 1. Voir P. CORDIER, « L'étrange sexualité des castrats » dans PH. MOREAU éd., *Corps romains*, Grenoble 2002, p. 61-75, p. 73.

61. Voir par ex. Hipp., *Genit.* II, 1 (Joly 45 = L. VII, 473) : la castration empêche l'érection.

62. Voir par ex. Galien, *UP* XIV, 11 (K. IV, 190).

femmes adultères de recourir à ses services sans craindre de grossesses, mettant ainsi à mal le fondement monandrique de la famille romaine<sup>63</sup>. Célius, lui, n'envisage que le premier type de castration, celui qui entraîne une *impotentia coeundi*, une incapacité à pénétrer, en conformité avec l'argument de la perte des forces qu'il met en avant.

Du fait de cette triple transgression des catégories sociales de l'homme, de la femme et de l'esclave, certains ont qualifié la castration de pratique contre-nature<sup>64</sup>. Alors que la castration thérapeutique est censée être à l'avantage de l'individu, de sa guérison, elle le prive par ailleurs d'un élément fondamental de son existence et le déchoit de son statut de citoyen Romain. C'est en grande partie du fait de cette violation que la société romaine n'a eu de cesse de produire des lois pour en interdire la pratique<sup>65</sup>.

#### 4.3. – UN DÉBAT MÉDICAL OU MORAL ?

Il apparaît donc clairement que le débat sur la castration des épileptiques n'est pas seulement médical, mais aussi en grande partie moral. Lorsque Célius condamne la castration car elle prive l'homme de ses forces, il la condamne aussi parce qu'elle lui ôte sa *uirilitas*. La position de Célius procède ainsi de la pensée sociale romaine selon laquelle l'homme doit rester viril quelles que soient les circonstances, dans la maladie comme dans la santé. Aucun mal ne peut alors justifier de sacrifier sa virilité, même en dernier recours. Un autre passage de Célius nous semble illustrer cette idée : celui dans lequel le médecin romain décrit l'homosexualité passive et la classe parmi les maladies chroniques<sup>66</sup>. Les malades qui en souffrent sont appelés les « mous » (*molles*) ou les « passifs » (*subacti*), rappelant ainsi le lien entre mollesse, féminité et sexualité passive :

Cael. Aurel., *Chron.* IV, 9, 131-137 (Benzd 848-852) : *Molles siue subactos Graeci malthacos uocauerunt, quos quidem esse nullus facile uirorum credit. Non enim hoc humanos ex natura uenit in mores, sed pulso pudore libido etiam indebitas partes obscenis usibus subiugauit [...] In his uero qui senectute defecti uirili ueneris officio caruerint, omnis animi libido in contrariam ducitur appetentiam, et propterea femineam ualidius uenerem poscit. Hinc denique coniciunt plurimi etiam pueros hac passione iactari. Similiter enim senibus uirili indigent officio, quod in ipsis nondum et illos deseruit.*

63. Voir A. ROUSSELLE, *Porneia, De la maîtrise du corps à la privation sensorielle. II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles de l'ère chrétienne*, Paris 1983, p. 159-160 (à propos des aristocrates romaines qui se dispensent de recourir aux abortifs en faisant castrer leurs jeunes esclaves) ; P. CORDIER, *op. cit.*, p. 74 (à propos de la réputation des Galles de mener une vie sexuelle très active).

64. Voir Paul d'Égine, VI, 68 (Heiberg 111 = CMG IX, 2) : Σκοπὸν ἐχούσης τῆς ἡμετέρας τέχνης ἀπὸ τοῦ παρὰ φύσιν εἰς τὸ κατὰ φύσιν ἐπανάγειν τὰ σώματα τῆς ἐναντίας ὁ εὐνουχισμὸς ἐπαγγελίας τετύχηκεν. « Notre art ayant pour but de ramener à leur état naturel les parties qui s'en sont écartées, la castration se trouve dans un ordre contraire. »

65. Voir Suet., *Dom.* VII, 1 ; *Dig.* XLVIII, 8, 3-5 et 6 (Ulpian attribue à Hadrien deux lois qui complètent celles de Domitien et de Nerva) ; P. GUYOT, *op. cit.*, p. 45-51 ; A. ROUSSELLE, *op. cit.*, p. 163.

66. Voir P. SCHRIJVERS, *Eine Medizinische Erklärung der Männlichen Homosexualität aus der Antike*, Amsterdam 1985, p. 13 ; 15-16 ; K.-H. LEVEN, *op. cit.*, p. 804.

« Tout le monde a du mal à croire que les hommes mous ou passifs que les Grecs ont appelé “efféminés” (*malthakoi*) existent vraiment. En effet, ce comportement n’est pas naturel pour les êtres humains, mais le désir l’a emporté sur la retenue et a soumis même des parties inappropriées pour des usages obscènes. [...] Mais dans le cas des hommes épuisés par la vieillesse qui ont perdu la fonction virile du coït, tout le désir de leur âme est tourné dans un élan opposé et, par conséquent, réclame avec plus de force le rôle sexuel féminin. Beaucoup en déduisent que c’est la raison pour laquelle les garçons aussi sont victimes de cette maladie. En effet, comme les vieillards, ils manquent de la fonction virile, du fait qu’eux-mêmes ne l’ont pas encore obtenue, et qu’elle a déjà déserté ceux-là. »

Les termes *uir*, *uirilis* et *uirilitas* sont présents plus de dix fois dans ce chapitre 9, car cette maladie, pour le médecin romain, procède d’un problème de virilité : certains hommes, dont ceux qui ont été castrés, ont perdu leur puissance virile (*uirile officium*), ce qui les pousse à jouer sexuellement le rôle de la femme (*femineam uenerem*). Cette inversion est qualifiée de contre-nature dans une vision providentialiste de l’utilisation des parties de l’organisme<sup>67</sup> : la nature a créé le pénis pour engendrer, l’anus pour déféquer. Si Célius classe l’homosexualité passive dans la catégorie des maladies (*passiones*), il est fort probable qu’il rejette la castration pour la même raison : en privant l’homme de sa virilité, non seulement la castration ne libère pas le patient de l’épilepsie, mais elle le plonge même dans une maladie plus grave encore, celle d’une sexualité passive.

## CONCLUSION

Célius Aurélien est le seul médecin de l’Antiquité dont les œuvres nous sont parvenues qui évoque la castration thérapeutique pour soigner l’épilepsie. Cette exception peut trouver deux explications : soit tous les autres textes mentionnant cette pratique ont été perdus, soit il s’agit d’une erreur de la part de Célius ou de Soranos. Il est possible par exemple qu’un lecteur romain ait commis une confusion entre le terme grec κάστωρ et le verbe latin *castro* qui en est issu selon une étymologie populaire<sup>68</sup>. En effet, les testicules de castor étant parfois recommandées en cas d’épilepsie<sup>69</sup>, l’une des sources de Célius peut avoir confondu « les testicules de castor » avec « les testicules castrées ».

S’il ne s’agit toutefois pas d’une erreur, qui sont ces médecins qui recommandent la castration alors que celle-ci est condamnée par la loi et qu’elle va à l’encontre de toutes les valeurs traditionnelles romaines ? Célius ne nous donne pas de noms, mais nous pouvons écarter les médecins humoralistes qui considèrent que la maladie est la conséquence d’un excès de phlegme, humeur humide et froide. En effet, la castration rendant elle aussi l’individu humide, froid et flegmatique, elle aurait eu un effet analogue et aurait donc aggravé la maladie.

67. Voir Galien, *UP* VIII, 1 (K. III, 612).

68. Voir A. ERNOUT, A. MEILLET, *op. cit.*, p. 104, s.v. *castor*.

69. Aret., *CD* VII, 4, 6 (Hude 153) : κάστωρος ὄρχις ; Cael. Aurel., *Chron.* I, 4, 98 (Benz 488).

Il nous semble que l'apparition de l'analogie entre l'orgasme et la crise d'épilepsie a pu jouer un rôle fondamental dans le recours à la castration thérapeutique à une époque où la pratique devient de plus en plus visible dans le monde romain. Le II<sup>e</sup> siècle de notre ère constitue en effet un tournant capital dans l'histoire de la sexualité, comme l'ont démontré les travaux de Michel Foucault<sup>70</sup> : ascèse et abstinence deviennent en quelque sorte la règle. Les eunuques ne sont plus seulement des êtres méprisés, mais aussi des curiosités qui conservent leurs forces vitales en l'absence d'éjaculation.

Pour Célius, en revanche, le rejet de la castration thérapeutique s'inscrit probablement dans une critique plus générale de l'homosexualité passive perçue comme une pathologie. Si cette position est en lien direct avec les catégories sociales romaines de l'homme et de la virilité, on ne peut exclure une influence de la pensée chrétienne : Augustin, légèrement antérieur à Célius et lui aussi africain, condamne avec véhémence l'usage de la castration dans la *Cité de dieu*<sup>71</sup>. Néanmoins, comme Michel Foucault l'a bien démontré, la morale sexuelle chrétienne ne fait que reprendre dans un premier temps des éléments déjà développés par les païens de Rome<sup>72</sup> : si la castration est condamnée par Augustin, c'est aussi parce qu'elle prive l'homme de sa virilité et le fait passer dans la catégorie de l'efféminé<sup>73</sup>, un être honteux qui perturbe les catégories génériques sur lesquelles la société romaine s'est fondée.

---

70. M. FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t. II, *op. cit.*, p. 22, 30. Voir H. F. J. HORSTMANSHOFF, *op. cit.*, p. 94.

71. August., *C. D.* VI, 10 ; VII, 25.

72. M. FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, t. III, *op. cit.*, p. 192.

73. Voir August., *C. D.* VII, 26 qui décrit les Galles castrés comme des « efféminés » (*mollibus*) à la « démarche féminine » (*incessu femineo*).



## SOMMAIRE

## ARTICLES :

CHRISTELLE FISCHER-BOVET, <i>Ptolemaic Imperialism in Southern Anatolia: Caria, Lycia, Pamphylia and Cilicia</i> .....	3
MICHAËL GIRARDIN, <i>Recomposer la linéarité dynastique de la famille hasmonéenne : un défi pour l'auteur de 1 Maccabées</i> .....	29
FRANÇOIS SANTONI, <i>Polybe, les Grecs envoyés à Rome en 167 et leur statut</i> .....	45
MANFREDI ZANIN, <i>Ante o post censuram? La cronologia della legazione di scipione Emiliano a Oriente</i> .....	55
ANDREA FRIZZERA, <i>Fuggire dalle proscrizioni lontano da Roma: il caso di Gaio Norbano</i> .....	73
JUAN GARCÍA GONZÁLEZ, <i>The turma Salluitana and Pompey's Iberian clientelae: a Critical Reassessment</i> .....	93
PAUL MARIUS MARTIN, <i>Sauve qui peut ! César arrive</i> .....	107
NICOLAS WILLIAMS-GASNIER, <i>Titres honorifiques fondés sur le lexique de la parenté et dimension performative du langage métaphorique</i> .....	117
Jean-Christophe COURTIL, <i>Castration thérapeutique et virilitas : le traitement de l'épilepsie chez Célius Aurélien</i> .....	139

## LECTURES CRITIQUES

JULIEN ZURBACH, <i>La disparition de la cité ?</i> .....	161
Comptes rendus.....	179
Notes de lectures .....	289
Liste des ouvrages reçus .....	291
Table of content.....	293